

**PROCES-VERBAL
DU COMITE SYNDICAL
du vendredi 9 février 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf février à quatorze heures, le Comité Syndical du syndicat mixte du Point Fort, s'est assemblé à la salle de réunion du syndicat mixte du Point Fort - Hôtel Bled – 50620 CAVIGNY, sous la présidence de M. Laurent PIEN, Président.

Date de convocation : 2 février 2024

Compétence obligatoire	Compétence déchèteries	Compétence transfert
Présents :		
CA Saint-Lô Agglo : Mme Nicole GODARD, M. Antoine AUBRY, M. Philippe BRIARD, Mme Lydie BROTON, M. Éric FOLLAIN, M. Jacques CLAIRAUX, M. Dominique QUINETTE, M. Laurent PIEN, M. Pascal LANGLOIS, Mme Morgane BUISSON, Mme Sylvie LEBLOND, M. Jean-Yves LETESSIER, M. Valentin GOETHALS, M. Claude JAVALET, Mme Evelyne MASSICOT, M. Michel SAVARY (suppléant de M. Patrick SIMON)	X	X
CC Villedieu Intercom : M. Michel LHULLIER, M. Jean LE BEHOT, M. Serge BOSSARD (suppléant de M. Nicolas GUILLAUME)	X	X
CC Coutances Mer et Bocage : Mme Aurélie GIGAN, Mme Corinne CLEMENT, M. Hubert GUILLOTTE		X
CC Côte Ouest Centre Manche : M. Christophe GILLES, M. Loïck ALMIN		
CC Baie du Cotentin : Mme Valérie MILLOT, Mme Chantal LELAVECHEF, M. Michel LEBLANC	X	X
Pouvoirs : Mme Virginie METRAL a donné pouvoir à M. Eric FOLLAIN (Saint-Lô Agglo) ; M. Charly VARIN a donné pouvoir à M. Laurent PIEN ; M. Damien PILLON a donné pouvoir à M. Christophe GILLES (CC Côte Ouest Centre Manche)		
Excusés : M. Hubert LHONNEUR, Mme Céline LAUTOUR, Mme Marie-Agnès HEROUT (CC Baie du Cotentin) ; M. Denis LECLUZE, M. Loïc RENIMEL, M. Jérôme VIRLOUVET (CA Saint-Lô Agglo) ; M. Samuel PACEY, M. Pascal RENOUF (CC Villedieu Intercom)		
Nb de délégués en exercice : 38	32	
Nb de délégués titulaires présents : 25	20	
Nb de délégués suppléants présents : 2	2	
Nb de pouvoirs : 3	2	
Nb de votants : 30	24	

M. Pascal LANGLOIS a été désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour

Approbation du compte rendu du comité syndical du 8 décembre 2023

Rapport d'orientations budgétaires 2024

Délibérations – Compétence générale

- Rapport d'orientations budgétaires 2024
- Sortie de biens de l'actif
- Régularisation de l'actif suite au démantèlement de l'unité de méthanisation

Présentation des travaux de modernisation des 10 déchèteries

Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 8 décembre 2023

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport d'orientations budgétaires 2024

M. Pien indique que le rapport d'orientations budgétaires a été envoyé avec les convocations. Un diaporama des principaux éléments est présenté. M. Pien va présenter le contexte général et M. Follain présentera les éléments financiers.

RAPPEL DU CONTEXTE REGLEMENTAIRE

La LTECV (loi de transition énergétique pour la croissance verte) et la loi AGEC (anti gaspillage et économie circulaire) prévoient notamment :

- la généralisation du tri à la source des biodéchets au 31/12/2023
- l'objectif de réduction des déchets ménagers et assimilés de 15% en 2030, par rapport à 2010
- la réduction de 50% des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installations de stockage en 2025, par rapport à 2010

Le SRADDET de la Région Normandie fixent comme objectifs notamment :

- la réduction du ratio de gaspillage alimentaire de 75% entre 2015 et 2027, soit -49kg/habt
- la réduction du ratio de déchets verts de 30% entre 2015 et 2027, soit -43kg/habt

L'augmentation de la TGAP (taxe appliquée sur les tonnages enfouis), qui passe de 40€ en 2022 à 51€ en 2023, 58€ en 2024 et 65€ en 2025.

CONTEXTE PROPRE AU POINT FORT ENVIRONNEMENT

Déchèteries :

- Le Point Fort Environnement exploite un réseau de 11 déchèteries
- le Pass Déchèterie est en place depuis le 1er janvier 2023 sur l'ensemble du réseau :
 - les résultats sont encourageants (identification des pros, meilleure fluidité de la circulation, baisse de certains tonnages, accès réservé aux seuls habitants du territoire...)
 - le Pass est reconduit en 2024 dans les mêmes conditions qu'en 2023 (18 passages...)
 - une réflexion est menée sur la facturation des apports générés par les communes et EPCI
- La réalisation d'une nouvelle déchèterie à Saint-Lô est prévue selon le calendrier suivant :



- La modernisation du réseau des 10 autres déchèteries sera réalisée en 2024.
- La poursuite de l'optimisation des filières à fort enjeu budgétaire et/ou environnemental :
 - les encombrants : conforter la baisse des tonnages 2023 (-27% d'encombrants enfouis à l'ISDND de Saint-Fromond en 2023) pour limiter les effets de la hausse de la TGAP de 14% en 2024 (58€/t)
 - les gravats : maintenir si possible les tonnages 2023 qui ont baissé de 38% en 2023.
 - la REP produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB) : il est envisagé la signature d'un contrat au 2nd semestre 2024 pour développer cette filière sur les déchèteries
 - les végétaux : 16 000 t, soit 2600 bennes, ont été transportées et traitées en 2023. La baisse n'est que légère par rapport à 2022 car en fin d'année, les tonnages apportés ont été conséquents en raison de la tempête Ciaran.

Tri sélectif :

- Depuis le 1er janvier 2023, les extensions de consignes de tri (ECT) sont déployées sur l'ensemble du territoire, avec une collecte en porte à porte sur Saint-Lô Agglo, Villedieu Intercom et CC Côte Ouest Centre Manche.
- Courant 2024, la CC Coutances Mer et Bocage et la CC Baie du Cotentin vont également passer en porte à porte pour la collecte des emballages/papiers. Pour le Point Fort Environnement les conséquences attendues sont :
 - une hausse des tonnages de recyclables à transférer et à trier ;
 - une baisse des tonnages d'OMR à enfouir ;
 - un arrêt de la collecte des conteneurs d'apport volontaire par les agents du syndicat.*

* NB : le Point Fort Environnement continuera néanmoins à collecter les conteneurs enterrés ou semi-enterrés qui se trouvent en centre-ville ou en habitat collectif par exemple.

Biodéchets :

- La loi AGECE institue la généralisation du tri à la source des biodéchets au 31 décembre 2023. Saint-Lô Agglo a mis en place une collecte des biodéchets des gros producteurs au 1er janvier 2024. Ces biodéchets sont traités par le Point Fort Environnement dans le cadre d'une convention passée avec VEOLIA. Le tonnage estimé est de 300 à 400t/an.
- Avec la montée en puissance du tri à la source des biodéchets (collecte, compostage individuel ou partagé...), les tonnages d'ordures ménagères devraient poursuivre leur baisse.
- Dans le cadre du projet de création d'une plateforme de compostage sur le site de Cavigny, jusqu'à 1 000 tonnes de biodéchets pourraient être traitées en complément des déchets verts.

ISDND de St-Fromond :

Le site réceptionne les OMR et les encombrants des déchèteries des adhérents. Il accueille également des DIB. A noter que :

- les ordures ménagères résiduelles et les encombrants sont en baisse ;
- les DIB à traiter sont en hausse en 2024, ce qui est une bonne chose pour l'autofinancement des investissements du syndicat mixte ;
- un nouveau marché public de valorisation du biogaz et de traitement du lixiviat a été conclu en 2023, permettant de traiter davantage de m³ de lixiviats, à un coût inférieur.
- La prolongation de l'exploitation a été actée par arrêté préfectoral jusqu'en septembre 2025, sur la base d'un maximum de 45 000 t/an (contre 70 000 t/an auparavant) ;
- le dossier de DAE (demande d'autorisation environnementale) est en cours en vue de prolonger l'exploitation jusqu'en 2030 ;
- une étude sur le traitement des déchets ultimes au-delà de 2030, c'est-à-dire après la date d'arrêt d'exploitation de l'ISDND de Saint-Fromond, a été portée par le Point Fort Environnement. Cette étude a été réalisée à l'échelle des EPCI du département de la Manche, mais aussi du SEROC (14) et du SIRTOM Flers-Condé (61).

Prévention des déchets :

- Par délibération du 7 octobre 2022, le Point Fort Environnement et ses EPCI membres se sont engagés dans l'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

- L'élaboration de ce PLPDMA, pour une durée de 6 ans doit permettre de réduire la production globale de déchets ménagers et assimilés (DMA).

- Le syndicat va élaborer son plan d'actions autour des axes suivants :

- Réduire la production de déchets verts et de biodéchets à traiter par les collectivités,
- Développer le réemploi, la réparation et les dons,
- Sensibiliser le grand public aux enjeux et aux gestes de la prévention des déchets,
- Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets,
- Devenir une collectivité exemplaire en matière de réduction de déchets.

LES ORIENTATIONS DU BP 2024 ET LA PROSPECTIVE A COURT TERME

Participation des adhérents :

M. Pien rappelle que depuis les nouveaux statuts applicables au 1^{er} janvier 2023, le montant global de la participation est réparti entre les adhérents selon la clé de répartition suivante :

- le montant de charges fixes (structures générales, charges financières) est réparti sur la population ;
- le montant de charges variables, par compétence, est réparti en fonction des tonnages, par compétence, de chaque adhérent ;
- le montant de la TGAP est réparti sur les tonnages d'OM et d'encombrants.

Ainsi, pour 2024, la clé de répartition s'établit comme suit :

		Clé de répartition	Dépenses nettes	
Compétences obligatoires	Charges de structures générales	117 437 habitants	822 059 €	7 €/hab
	Charges financières	117 437 habitants	2 086 605 €	17,8 €/hab
Compétences obligatoires	Traitement des ordures ménagères	15 965 T	2 833 754 €	177 €/T
	Traitement du tri sélectif	8 253 T	701 505 €	85 €/T
	Collecte des colonnes d'apport volontaire	1 328 T	212 480 €	160 €/T
	Collecte et traitement du verre	5 260 T	21 040 €	4 €/T
Compétences optionnelles	Gestion des déchèteries	34 892 T	2 874 271 €	82 €/T
		4 720 T encombrants	TGAP 273 460 €	58 €/T
	Gestion des quais de transfert de déchets	Quai Villedieu 1 511 T	31 731 €	21 €/T
		Quai Cavigny 6 717 T	201 510 €	30,0 €/T
Participation globale des adhérents 2024			10 058 715 €	

Les ratios produits par adhérent, par compétence, influent donc sur la répartition de la participation au sein des 5 EPCI :

Ratios 2023 par adhérent		Ordures ménagères	Déchèteries	Dont encombrants	Tri sélectif (emballages et papier)	Verre	
Saint-Lô agglo	76 653 hab	128 kg/hab	340 kg/hab	40 kg/hab	75 kg/hab	43 kg/hab	586 kg/hab
Villedieu Intercom	15 663 hab	96 kg/hab	319 kg/hab	77 kg/hab	68 kg/hab	52 kg/hab	536 kg/hab
CC Baie du cotentin	13 845 hab	236 kg/hab	274 kg/hab	34 kg/hab	44 kg/hab	43 kg/hab	597 kg/hab
COCM	5 666 hab	154 kg/hab			83 kg/hab	51 kg/hab	288 kg/hab
Coutances mer et bocage	5 610 hab	90 kg/hab			68 kg/hab	52 kg/hab	210 kg/hab
	117 437 hab	15 965 T	34 892 T	4 720 T	8 253 T	5 260 T	

	Participation 2022	Participation 2023	Participation 2024	Ecart 2024 vs 2023		Ecart 2024 vs 2022	
Saint-Lô agglo	6 907 K€	6 724 K€	6 690 K€	-34 K€	-0,5%	-217 K€	-3,1%
Villedieu Intercom	1 242 K€	1 332 K€	1 264 K€	-67 K€	-5,0%	+22 K€	+1,8%
CC Baie du cotentin	1 352 K€	1 441 K€	1 454 K€	-7 K€	-0,5%	+81 K€	+6%
Côte Ouest Centre Manche	478 K€	312 K€	336 K€	+24 K€	+7,7%	-142 K€	-29,7%
Coutances Mer et Bocage	464 K€	356 K€	335 K€	-21 K€	-5,0%	-129 K€	-27,7%
	10 443 K€	10 164 K€	10 059 K€	-105 K€	-1%	-384 K€	-3,7%

M. Pien précise que le compte administratif estimé 2023 présente un excédent supérieur à celui prévu, d'où une légère baisse, de 105 K€, de la participation globale en 2024.

M. Pien donne la parole à M. Follain, vice-président en charge des finances, pour présenter la partie budgétaire et la partie ressources humaines.

Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2023-2026 :

M. Follain indique que 8,7 millions d'€ d'investissements sont programmés sur la période 2024-2026, répartis ainsi :

- 3,4 millions d'€ pour les déchèteries (39%)
- 4 millions d'€ pour l'ISDND de Saint-Fromond (46%)
- et 1,3 million d'€ pour le pôle de Cavigny et l'administration (15%).

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS	2023	Restes à réaliser 2023	8 696 975 €		
			2024	2025	2026
TOTAL GENERAL	1 435 461 €	80 771 €	2 767 984 €	3 768 044 €	2 200 947 €
Sous-total Déchèteries	34 608 €	8 220 €	1 396 665 €	2 009 699 €	0 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux du réseau de 11 déchèteries	34 608 €	8 220 €	21 152 €		
Maîtrise d'oeuvre pour la construction de la nouvelle déchèterie			79 688 €	79 688 €	
Construction de la nouvelle déchèterie à Saint-Lô			173 969 €	1 930 011 €	
Sécurisation et modernisation des 10 autres déchèteries			1 097 856 €		
Travaux sites de stockage de gravats			24 000 €		
Sous-total ISDND	1 031 038 €	53 876 €	583 821 €	1 471 073 €	1 953 675 €
Construction des casiers de stockage	822 768 €	4 183 €	538 581 €	1 421 073 €	1 903 675 €
Etude et installation du nouveau process de traitement et de valorisation du lixiviat	114 150 €	17 250 €			
Etudes préalable à la constitution de demande d'autorisation d'exploiter (DAE)	53 241 €	5 760 €			
Equipements et travaux divers : vannes biogaz, filets de protection, cailloux, toiture, vidéosurveillance ...	40 879 €	26 683 €	45 240 €	50 000 €	50 000 €
Sous-total Pôle de Cavigny	345 504 €	9 288 €	750 226 €	280 000 €	240 000 €
Camions déchèterie, chariots élévateurs, télescopiques	187 519 €		227 976 €	150 000 €	150 000 €
Bennes, remorques			146 375 €	30 000 €	30 000 €
Containers d'apport volontaire (CAV) Verre	43 944 €		37 500 €	20 000 €	20 000 €
1 pince pour la collecte des CAV semi enterrés	4 200 €				
Portes sectionnelles, portails	65 044 €		31 200 €		
Travaux de reconditionnement de la presse à balles du carton		9 288 €			
Démantèlement du process et du bâtiment de l'unité de méthanisation			300 600 €		
3 véhicules légers	33 899 €				
Vidéosurveillance du site	10 898 €				
Broyeur végétaux				40 000 €	
Equipements divers - matériels logistique			6 575 €	40 000 €	40 000 €
Sous-total Administration	24 311 €	9 386 €	37 272 €	7 272 €	7 272 €
Matériel informatique, logiciels ...	24 311 €	9 386 €	37 272 €	7 272 €	7 272 €

Le budget d'investissement - Orientations 2024-2026 :

- Les 8,7 millions d'€ d'investissements seront autofinancés par la section de fonctionnement. En effet, aucun nouvel emprunt n'est prévu sur la période ;
- 8,5 millions d'€ de capital de la dette seront à rembourser sur cette période.

Dépenses d'investissement :

	CA 2023 estimé	Prospective 2024	Prospective 2025	Prospective 2026
1641 - Remboursement d'emprunts	2 998 208 €	2 864 875 €	2 864 875 €	2 818 541 €
20 à 23 - Dépenses d'équipement	1 435 461 €	2 767 984 €	3 768 044 €	2 200 947 €
20 à 23 - Restes à réaliser 2022	80 771 €			
275 - Dépôts et cautionnements		100 000 €* 100 000 €		
Dépenses réelles d'investissement	4 514 440 €	5 732 858 €	6 632 919 €	5 019 488 €
040 / 13 - Subventions d'investissement	152 214 €	151 114 €	150 434 €	150 434 €
040 / 192 - Plus ou moins-value sur cession d'immobilisation	60 467 €	0 €	0 €	0 €
Opérations d'ordre	212 681 €	151 114 €	150 434 €	150 434 €
TOTAL Dépenses d'investissement	4 727 121 €	5 883 972 €	6 783 353 €	5 169 922 €

- les 100 000 € de dépôts et cautionnements en 2024 correspondent à la compensation agricole collective, versée à la Caisse des dépôts, dans le cadre de la demande d'autorisation d'exploitation de l'ISDND de Saint-Fromond.
- Le compte 040/13 reprend l'amortissement des subventions perçues

Recettes d'investissement :

	CA 2023 estimé	Prospective 2024	Prospective 2025	Prospective 2026
10222 - FCTVA	161 575 €	180 872 €	454 060 €	618 110 €
13 - Subventions d'investissement	157 916 €	157 916 €	0 €	0 €
Recettes réelles d'investissement	319 491 €	338 788 €	454 060 €	618 110 €
040 / 192 - Plus-values de cessions	14 311 €	0 €	0 €	0 €
040 / 2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	166 468 €	0 €	0 €	0 €
040 / 28 - Amortissements des immobilisations	2 301 671 €	2 336 860 €	2 440 967 €	2 536 248 €
040 / 4817 - Pénalités de renégociation dette	1 674 483 €	1 674 483 €	1 674 483 €	1 674 483 €
Opérations d'ordre	4 156 933 €	4 011 343 €	4 115 450 €	4 210 731 €
TOTAL Recettes d'investissement	4 476 424 €	4 350 131 €	4 569 510 €	4 828 841 €

Pour rappel, le FCTVA s'élève à 16,404%

Equilibre de la section d'investissement :

	CA 2023 estimé	Prospective 2024	Prospective 2025	Prospective 2026
Dépenses réelles d'investissement	4 514 440 €	5 732 858 €	6 632 919 €	5 019 488 €
Opérations d'ordre	212 681 €	151 114 €	150 434 €	150 434 €
TOTAL Dépenses d'investissement	4 727 121 €	5 883 972 €	6 783 353 €	5 169 922 €
Recettes réelles d'investissement	319 491 €	338 788 €	454 060 €	618 110 €
Opérations d'ordre	4 156 933 €	4 011 343 €	4 115 450 €	4 210 731 €
TOTAL Recettes d'investissement	4 476 424 €	4 350 131 €	4 569 510 €	4 828 841 €
Résultat section d'investissement	- 250 697 €	- 1 533 841 €	- 2 213 843 €	- 341 081 €
Résultat d'investissement reporté - début d'exercice	1 139 101 €	888 404 €	0 €	0 €
Résultat de la section d'investissement	-250 697 €	-1 533 841 €	-2 213 843 €	-341 081 €
Virement de la section de fonctionnement	0 €	645 437 €	2 213 843 €	341 081 €
Résultat d'investissement reporté - fin d'exercice	888 404 €	0 €	0 €	0 €

A compter de 2024, la section d'investissement devra bénéficier d'un virement de la section de fonctionnement pour être équilibrée.

Le budget de fonctionnement - Orientations 2024-2026 :

- **Dépenses de fonctionnement : charges à caractère général (chapitre 011)**

	CA 2023 estimé	BP 2024 estimé	Prospective 2025	Prospective 2026
011 - Charges à caractère général	6 528 K€	7 595 K€	7 496 K€	7 732 K€

Le chapitre 011 augmente d'environ 1 million d'€ entre 2023 et 2024 :

- ⇒ La **TGPA** représente 1/3 des dépenses du chapitre 011.
Elle augmente de 0,65 millions d'€ en raison de l'augmentation de 13,7% du taux de TGAP et du tonnage attendu de DIB clients à traiter, soumis à TGAP (taux 63€/t en 2024).
A noter que la TGAP sur les DIB (696 K€) sera refacturée en intégralité aux clients.

2023	2024	2025	2026
1 690 K€	2 343 K€	2 600 K€	2 665 K€

- ⇒ Le **transport et le tri des papiers et emballages** représentent 1/4 des dépenses du chapitre 011.

Le transport et le tri des papiers et emballages issus de la collecte sélective devraient baisser légèrement en 2024 en raison de la reprise en régie du transport des recyclables vers le centre de tri Ecosphère de Villedieu.

2023	2024	2025	2026
1 909 K€	1 847 K€	1 867 K€	2 000 K€

- ⇒ Les **énergies et l'entretien des biens** augmentent de 112 K€.
Concernant les coûts d'électricité, l'amortisseur perçu en 2023 n'est pas reconduit en 2024. Néanmoins la baisse significative des prix unitaires permet de réduire le budget sur cette ligne.

	CA 2023 estimé	2024	2025	2026
Total logistique et maintenance	1 293 K€	1 405 K€	1 384 €	1 428 €
Carburant et gasoil non routier*	333 K€	398 K€	373 K€	407 K€
Electricité, gaz, eau	317 K€	262 K€	264 K€	270 K€
Entretien camions, engins	269 K€	275 K€	275 K€	277 K€
Prestation de collecte du verre	177 K€	195 K€	197 K€	199 K€
Entretiens des bâtiments et des espaces verts	139 K€	182 K€	184 K€	185 K€
Autres dépenses diverses	58 K€	93 K€	91 K€	90 K€

**hors carburant pour le transport des recyclables*

- ⇒ Les coûts de **traitement et de valorisation des lixiviats de l'ISDND** de Saint-Fromond représentent 5% du chapitre 011.

CA 2023 estimé	2024	2025	2026
247 K€	391 K€	395 K€	399 K€
15 667 m3	20 000 m3	20 000 m3	20 000 m3

- ⇒ Le coût de **traitement et de valorisation des déchets végétaux** 2024 s'élève à un peu moins de 270 K€, (15,88€ HT/t) en 2023. Sur la base de 16000 t/an cela représente environ 2600 bennes de déchets verts collectées et transportées. Fabrice Ledanois

indique qu'il existe un compacteur mobile qui circule dans les déchèteries pour compacter les bennes et augmenter leur densité.

Le projet de plateforme de compostage à Cavigny vise à réduire le coût de traitement par prestation.

	CA 2023 estimé	2024	2025	2026
Traitement des végétaux (hors transport)	15 935 t	15 000 t	15 000 t	15 000 t
Coût de traitement	262 K€	267 K€	194 K€	223 K€

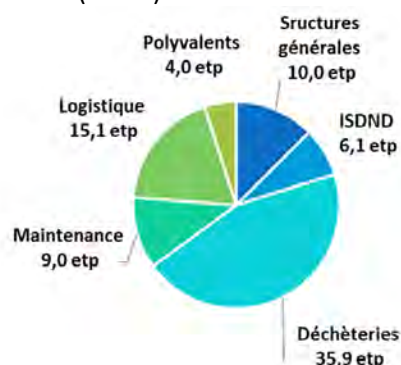
Débat : M. Lhullier indique que trier mieux c'est bien, mais que le tri se retrouve dans le bac jaune ou à la déchèterie. Ce qui est important, comme pour les déchets verts, c'est de réduire à la source.

- **Dépenses de fonctionnement : charges de personnel (chapitre 012)**

CA 2023 estimé	2024	2025	2026
3 347 K€	3 486 K€	3 503 K€	3 521 K€

En 2024, les charges de personnel sont en hausse de 4,2%. Elles tiennent compte :

- de l'augmentation de 5 points d'indice au 01/01/2024, et des avancements (30 K€)
- du versement d'une prime pouvoir d'achat (23 K€)
- du retour d'agents en 2024 qui étaient en arrêt en 2023 pour maladie ordinaire (baisse de la rémunération) et qui n'avaient pas été remplacés en raison de la durée courte de l'arrêt ou faute de candidat (exemple : mécanicien) (43 K€)
- de la budgétisation d'1 ETP supplémentaire en déchèterie pour le remplacement d'un agent titulaire en arrêt (35 K€).



L'effectif est désormais de 80,2 ETP dont :

- 1 ETP mis à disposition d'une autre collectivité
- 1,4 ETP d'intérim/saisonniers

M. Leblanc indique que la Trésorerie conseille d'augmenter les charges de personnel de 5%. Mme Brunet précise que le budget à +4,2% pour 2024 a été établi agent par agent. Effectivement, l'augmentation prévue de +0,5% pour 2025 et 2026 est sans doute sous-estimée et devra être revue à la hausse dans le prochain ROB.

- **Dépenses de fonctionnement : autres dépenses réelles**

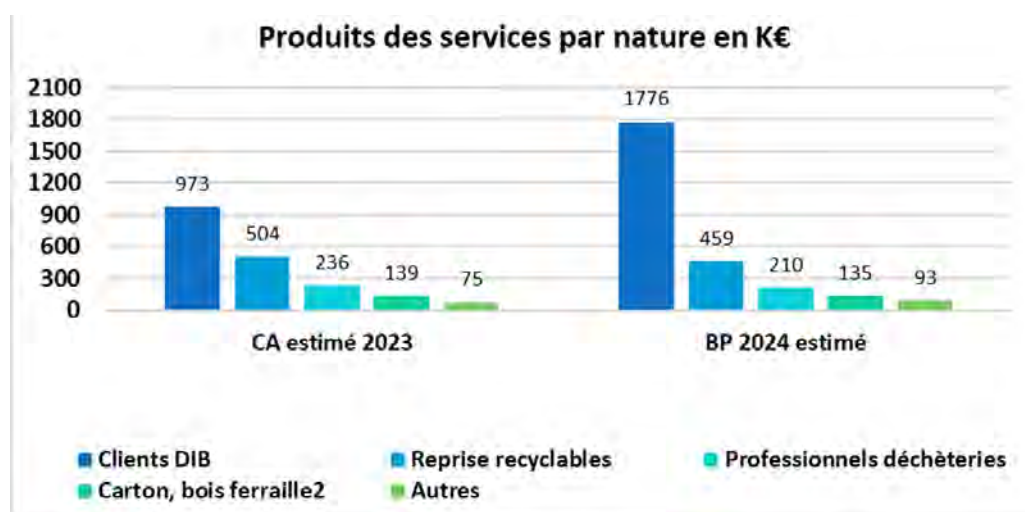
	CA 2023	2024	2025	2026
65 - Autres charges de gestion courante	284 K€	288 K€	490 K€	391 K€
66 - Charges financières	1 862 K€	1 778 K€	1 685 K€	1 600 K€
68 - Dotations aux provisions	1 764 K€	1 755 K€	1 755 K€	1 755 K€

- Les charges de gestion courante sont notamment constituées des indemnités des riverains, des indemnités aux communes qui accueillent les outils de traitement et des indemnités élus. A partir de 2025, sont inscrites également les indemnités de stockage des gravats et de l'argile (déstockage de 180 000 t d'argile en 2025 et de 80 000 t en 2026).
- Les charges financières sont constituées des intérêts des 11 emprunts en cours
- Les provisions sont constituées du plan de provisionnement de la dette pour 1 750 K€ /an. Cette provision vise à anticiper l'arrêt des aides de l'Etat (fonds de soutien) qui interviendra fin 2028.

- **Recettes de fonctionnement : produits des services (chapitre 70)**

CA 2023 estimé	2024	2025	2026
1 927 K€	2 673 K€	3 597 K€	3 797 K€

Les recettes des produits des services sont prévues en hausse sur les exercices 2024 à 2026. Cette hausse provient du traitement de DIB : les recettes attendues sont de l'ordre de 1,7 à 2,9 millions d'euros par an, TGAP incluse. 12 000 t de DIB ont été budgétés en 2024. 2 contrats ont été signés pour 5000 t/an pendant 5 ans, ce qui permet de sécuriser minimum 10 000 t /an pendant les 5 prochaines années. Concernant la reprise des matériaux, par prudence, la prospective est basée sur les prix planchers de reprise.



- **Recettes de fonctionnement : participation des adhérents**

2023	2024	2025	2026
10 164 K€	10 058 K€	10 058 K€	10 058 K€

La participation financière des adhérents représente 50% des recettes réelles de fonctionnement. Conformément aux orientations financières, elle ne devrait pas augmenter d'ici 2026.

- **Recettes de fonctionnement : soutiens des éco-organismes**

2023	2024	2025	2026
2 678 K€	2 449 K€	2 449 K	2 449 K

Les soutiens des éco-organismes représentent environ 13% des recettes réelles de fonctionnement. L'éco-organisme CITEO (papier/verre/emballages/cartons) représente + de 90% du soutien des éco-organismes. Les éco-organismes EcoMaison (mobiliers et objets de la maison), Refashion (textile, linge de maison et chaussures), EcoDDS (déchets diffus spécifiques) et OCAD3E (déchets d'équipements électriques et électroniques) représentent les 10% restant.

- **Recettes de fonctionnement : autres recettes réelles**

	2023	2024	2025	2026
75 - Autres produits de gestion courante	491 K€	342 K€	5 K€	5 K€
75 - Produits financiers	2 959 K€	2 959 K€	2 959 K€	2 959 K€
77 - Produits exceptionnels	120 K€			
78 - Reprise sur amortissements et provisions		542 K€		

- Le chapitre 75 comprend les recettes des locations d'espaces de stockage sur le site de Cavigny et la compensation financière du SDEM50 sur les coûts d'électricité, pour les exercices 2023/2024.

- Le chapitre 76 correspond au fonds de soutien perçu de l'Etat pour financer une partie des IRA (indemnités de remboursement anticipées) dues lors de la renégociation des 3 prêts toxiques en 2015. Ce fonds de soutien de 2 959 K€ sera versé jusqu'en 2028.

- Le chapitre 77 correspond, pour 2023, à la cession de biens, notamment d'un camion de collecte sélective

- Enfin, au chapitre 78, les 542K€ en 2024 correspondent à une reprise de provision envisagée pour finaliser le déstockage de compost déclassé restant dans le hall de maturation suite au sinistre survenu en octobre 2019 (5400t x 58€/t TGAP + coût d'enfouissement).

- **Synthèse : budget de fonctionnement**

Dépenses de fonctionnement :

	CA 2023 estimé	BP 2024 estimé	Prospective 2025	Prospective 2026
011 - Charges à caractère général	6 528 469 €	7 595 157 €	7 495 653 €	7 732 323 €
012 - Charges de personnel	3 346 517 €	3 485 960 €	3 503 390 €	3 520 907 €
65 - Autres charges de gestion courante	283 890 €	288 438 €	490 721 €	391 584 €
66 - Charges financières	1 861 932 €	1 777 632 €	1 686 578 €	1 600 758 €
68 - Dotations aux provisions	1 764 338 €	1 755 000 €	1 755 000 €	1 755 000 €
Dépenses réelles de fonctionnement	13 785 441 €	14 902 687 €	14 931 842 €	15 001 072 €
042 / 6761 - Différences sur réalisation	14 311 €	0 €	0 €	0 €
042 / 675 - Valeurs comptables des immobilisations cédées	166 468 €	0 €	0 €	0 €
042 / 6811 - Dotations aux amortissements	2 301 671 €	2 336 860 €	2 440 967 €	2 536 248 €
042 / 6862 - Dotations aux charges financières	1 674 483 €	1 674 483 €	1 674 483 €	1 674 483 €
Opérations d'ordre	4 156 933 €	4 011 343 €	4 115 450 €	4 210 731 €
TOTAL Dépenses de fonctionnement	17 942 375 €	18 914 030 €	19 047 292 €	19 211 803 €

Recettes de fonctionnement :

	CA 2023 estimé	BP 2024 estimé	Prospective 2025	Prospective 2026
013 - Atténuation de charges	207 571 €	129 500 €	129 500 €	129 500 €
70 - Produits des services	1 926 519 €	2 672 629 €	3 506 629 €	3 796 629 €
74 - Participations des communes	10 163 714 €	10 058 715 €	10 058 715 €	10 058 715 €
74 - Participations autres organismes	2 677 830 €	2 449 428 €	2 449 428 €	2 449 428 €
75 - Autres produits de gestion courante	490 567 €	342 978 €	5 000 €	5 000 €
76 - Produits financiers	2 959 135 €	2 959 112 €	2 959 112 €	2 959 112 €
77 - Produits exceptionnels	120 312 €			
78 - Reprise sur amortissements et provisions		542 000 €		
Recettes réelles de fonctionnement	18 545 648 €	19 154 361 €	19 108 383 €	19 398 383 €
042 / 777 - Quote-part des subventions	152 214 €	151 114 €	150 434 €	150 434 €
042 / 7761 - Différences sur réalisation	60 467 €			
Opérations d'ordre	212 681 €	151 114 €	150 434 €	150 434 €
TOTAL Recettes de fonctionnement	18 758 330 €	19 305 475 €	19 258 817 €	19 548 817 €

Equilibre de la section de fonctionnement :

	CA 2023 estimé	BP 2024 estimé	Prospective 2025	Prospective 2026
Dépenses réelles de fonctionnement	13 785 441 €	14 902 687 €	14 931 842 €	15 001 072 €
Opérations d'ordre	4 156 933 €	4 011 343 €	4 115 450 €	4 210 731 €
TOTAL Dépenses de fonctionnement	17 942 375 €	18 914 030 €	19 047 292 €	19 211 803 €
Recettes réelles de fonctionnement	18 545 648 €	19 154 361 €	19 108 383 €	19 398 383 €
Opérations d'ordre	212 681 €	151 114 €	150 434 €	150 434 €
TOTAL Recettes de fonctionnement	18 758 330 €	19 305 475 €	19 258 817 €	19 548 817 €
Résultat section de fonctionnement	815 955 €	391 446 €	211 525 €	337 014 €
Résultat de fonctionnement reporté - début d'exercice	3 021 741 €	3 837 696 €	3 583 704 €	1 581 387 €
Résultat de la section de fonctionnement	815 955 €	391 446 €	211 525 €	337 014 €
Virement à la section d'investissement	0 €	645 437 €	2 213 843 €	341 081 €
Résultat de fonctionnement reporté - fin d'exercice	3 837 696 €	3 583 704 €	1 581 387 €	1 577 320 €
Epargne brute	4 639 895 €	4 251 674 €	4 176 542 €	4 397 312 €
Remboursement du capital de la dette	2 998 208 €	2 864 875 €	2 864 875 €	2 818 541 €
Epargne nette	1 641 687 €	1 386 800 €	1 311 667 €	1 578 770 €

M. Pien indique que le résultat 2023 est plus important que prévu grâce à de bonnes performances de tri, et donc de bonnes recettes des éco-organismes. Ce résultat sera principalement utilisé pour autofinancer les investissements.

M. Follain confirme que ce résultat est bon mais qu'il faut rester prudent.

LA DETTE : ORIENTATIONS 2024-2026

Historique des remboursements 2020-2023 :

	2020	2021	2022	2023	Total 2020- 2023
Capital	2 995 296 €	3 036 752 €	2 998 208 €	2 998 208 €	12 028 464 €
Intérêts	2 306 865 €	2 185 852 €	1 965 212 €	1 873 323 €	8 331 252 €
TOTAL	5 302 161 €	5 222 604 €	4 963 420 €	4 871 531 €	20 359 716 €

Capital et intérêts restant dus au 1^{er} janvier 2024 :

Capital	Intérêts	TOTAL
58 325 325 €	22 430 537 €	80 755 862 €

Répartition de la dette par prêteurs au 1er janvier 2024

Prêteur	CRD	% du CRD
SFIL CAFFIL	55 346 384 €	94,89%
DEXIA CL	2 752 941 €	4,72%
Autres prêteurs	226 000 €	0,39%
Ensemble des prêteurs	58 325 325 €	100,00%

M. Pien rappelle que la dette est sécurisée mais qu'elle est toujours présente. On constate une baisse du ratio de désendettement.

A l'issue de la présentation, M. Pien remercie M. Follain ainsi que la comptable, les membres du Bureau et l'ensemble des intervenants.

3. Présentation des projets soumis à délibération

Délibération n°2024-01 : Rapport d'orientations budgétaires 2024

VU l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi «NOTRE »,

VU l'article L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du syndicat mixte du Point Fort n°2022-42 du 7 octobre 2022 adoptant la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable et l'application de la M57 développée pour le budget du syndicat mixte du Point Fort à compter du 1er janvier 2023,

Il est fait obligation dans un délai de dix semaines précédant le vote du budget :

- aux communes de plus de 3500 habitants de présenter un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette ;

- aux communes de plus de 10 000 habitants de présenter en outre la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs,

Le Président présente le rapport d'orientations budgétaires 2024 qui a été transmis aux délégués et qui est joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical prend acte de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires 2024.

Délibération n°2024-02 : Sortie de biens de l'actif

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

Vu la délibération du syndicat mixte du Point Fort n°2022-42 du 7 octobre 2022 adoptant la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable et l'application de la M57 développée pour le budget du syndicat mixte du Point Fort à compter du 1er janvier 2023,

Le Président rappelle que dans le cadre du suivi du patrimoine des immobilisations du syndicat, l'instruction budgétaire et comptable M57 prévoit que les établissements publics peuvent sortir de leur inventaire les biens détruits ou mis hors d'usage.

Le Président propose une liste des biens à retirer de l'inventaire.

A la date du 31 décembre 2023, sortie de l'inventaire pour mise à la réforme :

N° inventaire	Désignation	Date d'acquisition	Valeur brute	VNC au 31/12/2023	Date de sortie
1370	15 Compresseur 300 L	11/07/2016	1 234.80	370.44	31/12/2023
1691	27 Débroussailleuse	12/09/2019	557.40	0.00	31/12/2023
106	18 Rayonnage bureau/garage	01/01/1996	1 428.33	0.00	31/12/2023
542	18 LS3000 analogique	20/11/2001	11 195.00	0.00	31/12/2023
838	18 Logiciel Vision truck	30/01/2006	2 217.38	0.00	31/12/2023
928	18 Sièges	23/08/2007	189.53	0.00	31/12/2023
973	18 Fauteuils	18/07/2008	198.75	0.00	31/12/2023
1115_1	33 PC de supervision	26/09/2011	4 520.88	0.00	31/12/2023
1142	18 Ordinateur Esprimo	27/06/2012	494.71	0.00	31/12/2023
1200	Imprimante Brother	24/04/2013	547.77	0.00	31/12/2023
1285	18 Destructeur de documents	11/02/2015	710.26	142.26	31/12/2023
1318	18 1 Ecran 27 pouces	05/10/2015	286.80	0.00	31/12/2023
1320	18 Ordinateur portable	13/10/2015	625.31	0.00	31/12/2023
1390	18 1 PC portable	17/10/2016	1 224.56	0.00	31/12/2023
1392	18 GPS TomTom	17/10/2016	147.60	0.00	31/12/2023
1456	18 Imprimante Brother	05/05/2017	167.52	0.00	31/12/2023
1463	18 Tablette Samsung	06/06/2017	502.10	0.00	31/12/2023
1464	18 Imprimante Brother	06/06/2017	573.84	0.00	31/12/2023
1479	18 Imprimante laser Brother	28/07/2017	146.48	0.00	31/12/2023
1480	18 Imprimante laser Brother	28/07/2017	599.28	0.00	31/12/2023
1573	18 Imprimante Canon	24/05/2018	491.25	0.00	31/12/2023
1595	18 Serveur de messagerie	30/08/2018	13 363.20	0.00	31/12/2023
1431	17 tablette durcie avec support	26/01/2017	882.00	0.00	31/12/2023

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical autorise le Président à sortir de l'actif et de l'inventaire du syndicat mixte du Point Fort les biens ci-dessus indiqués.

Délibération n°2024-03 : Régularisation de l'actif suite au démantèlement de l'unité de méthanisation

Vu la délibération n°2021-35 en date du 17 décembre 2021, autorisant le démantèlement de l'unité de méthanisation et listant les biens et process pouvant faire l'objet du démantèlement, Considérant qu'à la date du 30 avril 2023, l'intégralité de l'ensemble biofiltre du bâtiment de méthanisation a été démantelé, et les déchets évacués vers l'ISDND de Saint-Fromond, Il convient d'ajuster l'inventaire de la manière suivante :

**Inventaire n° 671 J : Construction du pôle environnement, secteur méthanisation
VNC du bien au 31.12.2023 : 14 608 115.19 €**

AJUSTEMENT AU COURS DE L'EXERCICE SORTIE POUR MISE AU REBUS				
<i>Process : unité de désodorisation</i>				
Equipement	Acquisition TTC	Amortissements constatés de 2013 à 2023	VNC au 31.12.2023	Valeur nette à sortir au 31.12.2023
Ensemble biofiltre	930 182.96 €	204 640.25	725 542.71 €	725 542.71 €

Ceci exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical autorise le Président à ajuster l'inventaire n°671J « Construction du pôle environnement – secteur méthanisation » et à régulariser l'actif suite à la mise au rebus de l'ensemble biofiltre de l'unité de désodorisation.

M. Follain indique que si la VNC est élevée c'est parce que la durée d'amortissement était de 50 ans.

M. Pien précise que pour la SPL Normantri, l'amortissement sera en lien avec la durée réelle de vie des biens.

4. Présentation des travaux de modernisation des 10 déchèteries

Rappel du planning :



M. Pien rappelle que sur le territoire du Point Fort Environnement, il y a un très bon taux de couverture des déchèteries (1 pour 9 700 habitants environ).

Le directeur technique, Fabrice LEDANOIS, présente le programme de modernisation des 10 déchèteries (toutes les déchèteries sauf celle de Saint-Lô qui fera l'objet d'une nouvelle construction).

Cette modernisation consiste, pour l'ensemble des déchèteries :

- à la sécurisation des quais haut (sauf St-Clair-sur-Elle qui dispose déjà de barrières de protection) ;
- à l'aménagement d'abris pour certains flux sous forme d'auvents ou de conteneurs (ex : appareils électriques et électroniques, batteries, piles, cartouches...)
- à un réaménagement, pour positionner chaque fois que c'est possible, le conteneur réemploi le plus près de l'entrée de la déchèterie
- à la réalisation d'espaces dédiés au stationnement des véhicules des agents.

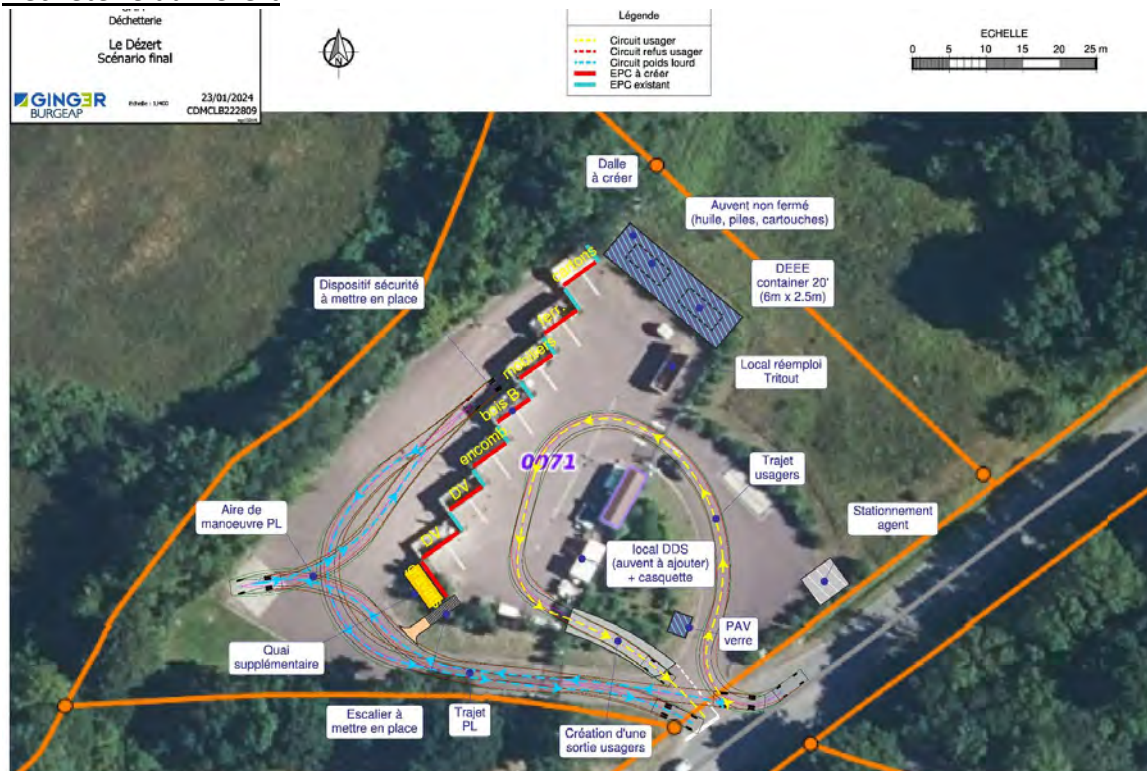
L'AMO est le groupement BURGEAP / VERDICITE.

Déchèterie de Condé-sur-Vire



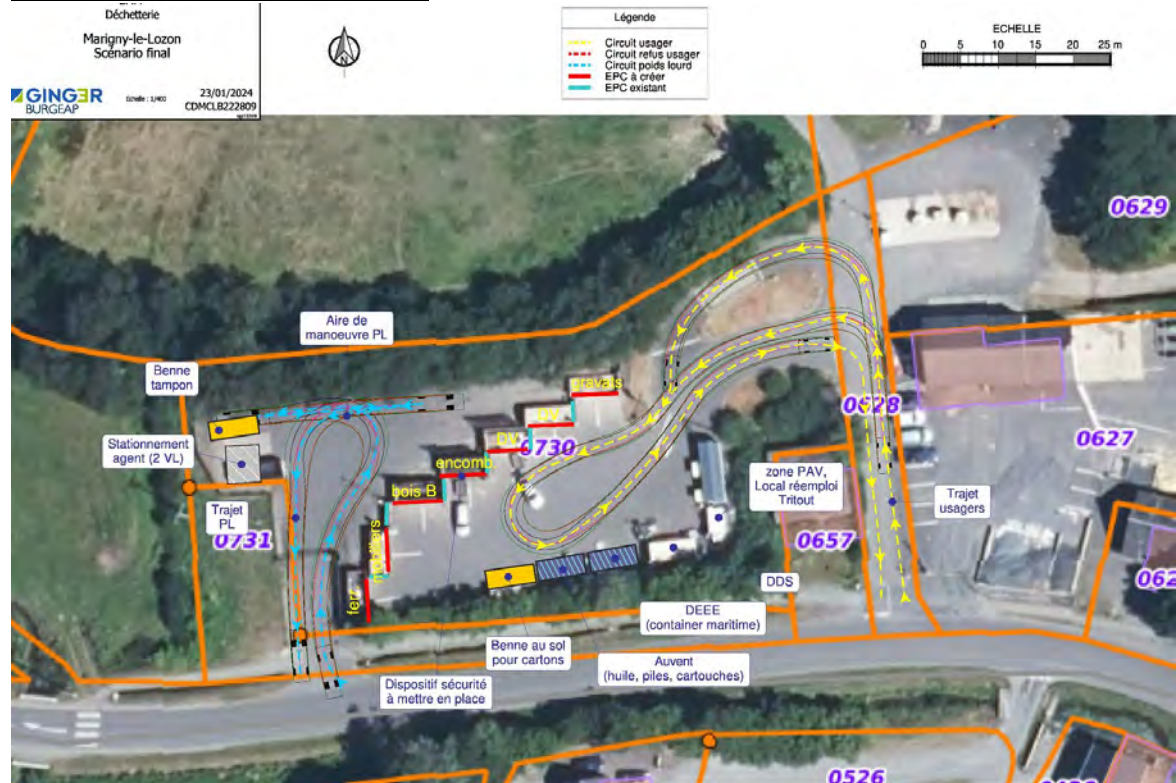
Le réaménagement de la déchèterie de Condé inclut une zone de dépose au sol pour les déchets verts. Ceux-ci seront rechargés dans des bennes à l'aide d'un télescopique.

Déchèterie du Désert



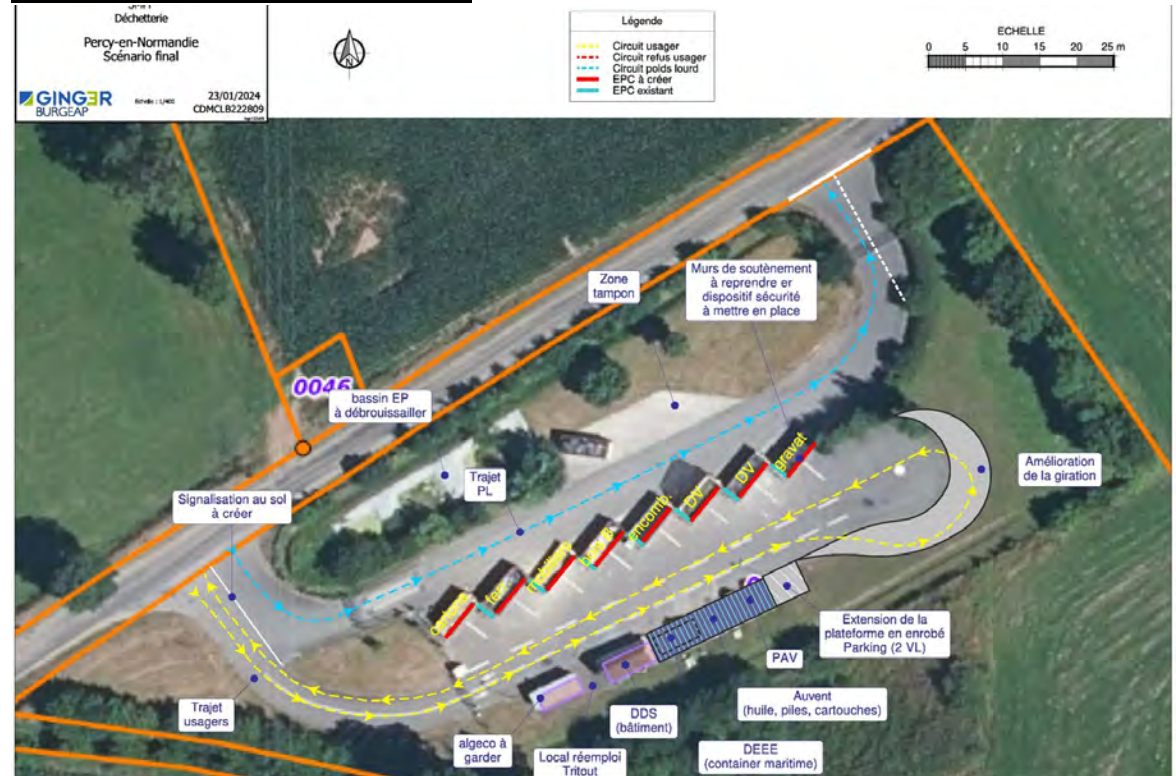
La modernisation de la déchèterie du Désert inclut la création d'une sortie différente de l'entrée, pour un sens unique de circulation, et la création d'un quai supplémentaire.

Déchèterie de Marigny-le-Lozon



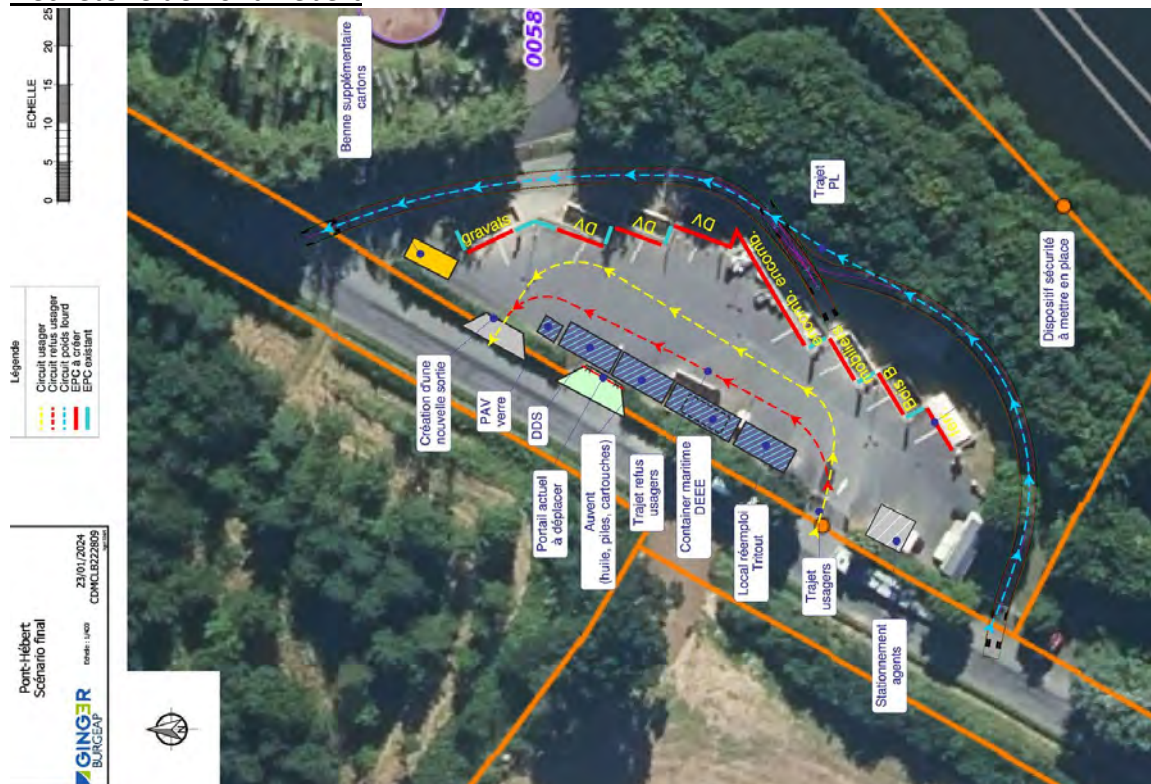
En raison de sa configuration et de son enclavement, peu d'aménagements sont possibles sur cette déchèterie. Une benne sera ajoutée au sol pour les cartons.

Déchèterie de Percy-en-Normandie



La sécurisation de la déchèterie de Percy inclut un élargissement de l'aire de giration pour faciliter le retournement des véhicules.

Déchèterie de Pont-Hébert

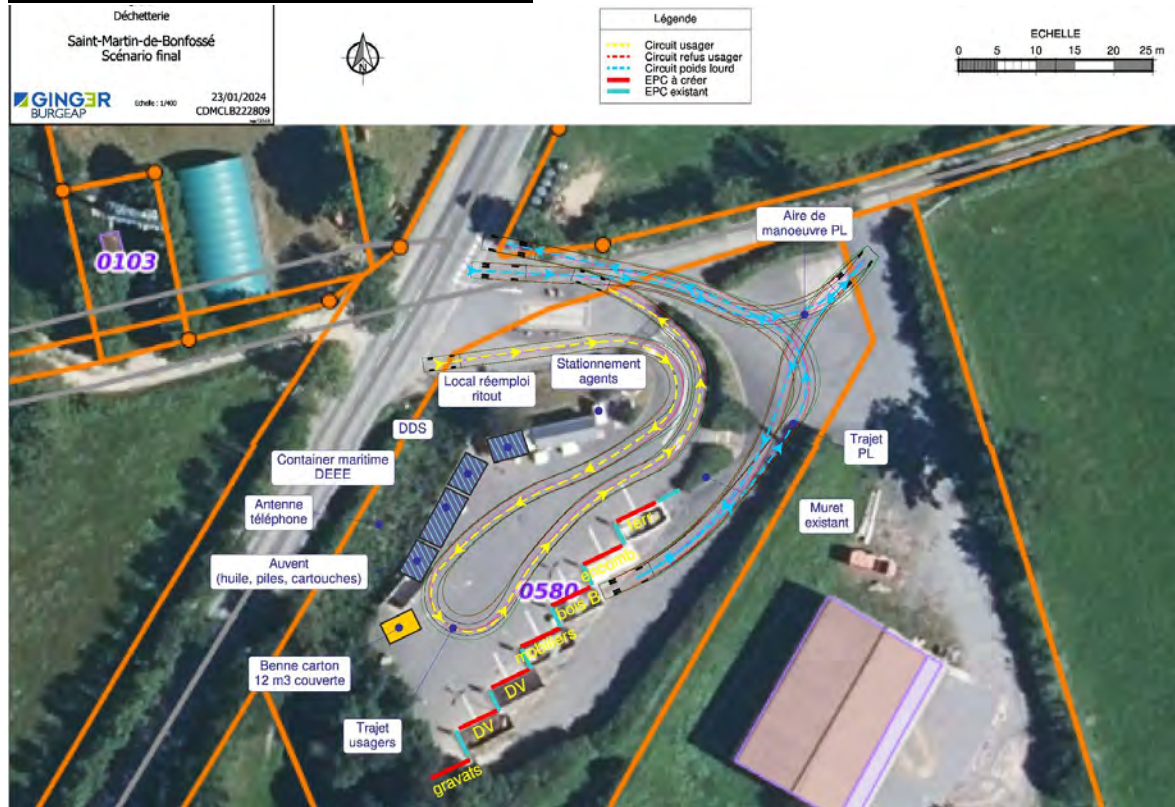


La modernisation de la déchèterie de Pont-Hébert inclut un déplacement du portail de sortie pour pouvoir bénéficier d'une grande zone de stockage couverte pour les différents flux. Elle prévoit également l'ajout au sol d'une benne pour les cartons.

Déchèterie de Saint-Clair-sur-Elle



Déchèterie de Saint-Martin-de-Bonfossé



Une benne carton de 12m3 sera posée au sol.

Déchèterie de Tessy Bocage

